



PREFET DU VAL DE MARNE

ISSN 0980-7683

***RECUEIL***

***DES***

***ACTES ADMINISTRATIFS***

***RECUEIL***

**Du 17 au 21 octobre 2022**



## MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

### Arrêté n°2022/ 03827

#### Portant désignation des membres de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social du Val-de-Marne

Le Directeur régional et interdépartemental adjoint de la DRIEETS d'Ile-de-France, directeur de l'Unité Départementale du Val-de-Marne ;

Vu les articles L. 2234-4 à 7 et R. 2234-1 à 4 du code du travail instituant les observatoires départementaux ;

Vus les arrêtés du 18 novembre 2021 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et interprofessionnel, du 14 février 2022 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur du spectacle vivant et enregistré, du 19 mars 2021 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur des activités agricoles, du 19 octobre 2021 fixant la liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives au niveau national et multiprofessionnel dans le secteur de l'économie sociale et solidaire,

Vu l'arrêté 2018-3434 du 19 octobre 2018 portant désignation des membres de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social du Val-de-Marne,

Vu les résultats de l'audience syndicale recueillis par le ministère chargé du travail, issus des élections professionnelles organisées dans les entreprises d'au moins onze salariés entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2020, des résultats du scrutin organisé en avril 2021 visant à mesurer l'audience syndicale auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés et des employés à domicile et des résultats aux élections des chambres départementales d'agriculture du Val-de-Marne ;

Vu la décision 2022-091 du 13 juillet 2022 portant publication pour le département du Val-de-Marne de la région d'Ile-de-France des organisations syndicales pouvant désigner un représentant au sein de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation ;

Vu les courriers du 20 juillet 2022 demandant aux organisations syndicales et professionnelles de désigner un représentant à l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social du Val-de-Marne ;

Vu les désignations de membres effectuées par les organisations syndicales et professionnelles ;

### DECIDE

**Article 1 :** En application de l'article R. 2234-4 du Code du Travail, sont membres de l'observatoire d'analyse et d'appui au dialogue social du Val-de-Marne :

Organisations syndicales	Membres
CFDT	Madame Jacqueline FOUCARD
CFE-CGC	Monsieur André NEGRO CASTRO
CGT-FO	Monsieur Didier CRUSSON
UNSA	Monsieur TANASI Franck

<b>Organisations professionnelles</b>	<b>Membres</b>
MEDEF	Madame Valérie LABBOZ
U2P	Monsieur Jean-Louis MAITRE

**Article 2 :** L'arrêté 2018-3434 du 19 octobre 2018 portant désignation des membres de l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social du Val-de-Marne est abrogé.

**Article 3 :** Le directeur régional et interdépartemental adjoint, directeur de l'unité départementale du Val-de-Marne, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil départemental des actes administratifs et sur le site internet de la DRIEETS Ile-de-France.

Fait à Créteil, le 18 octobre 2022

Le directeur régional et interdépartemental adjoint,  
Directeur de l'Unité Départementale du Val-de-Marne

Didier TILLET

*Voie de recours :*

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de 2 mois auprès de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Melun*

*La décision contestée doit être jointe au recours.*